

Original : anglais

**Plan d'action révisé de l'ICCAT sur le changement climatique**  
**Note explicative de la Présidente de la réunion d'experts sur le changement climatique**

En tant que Présidente de la réunion d'experts sur le changement climatique, j'ai d'abord présenté un " projet de plan d'action de l'ICCAT sur le changement climatique " le deuxième jour de la réunion virtuelle, le 13 juillet 2023. La première version du plan d'action a été élaborée en consultation avec le Président du SCRS en réponse à l'appel contenu dans la Rés. 22-13 « d'élaborer un plan de travail visant à orienter les travaux de la Commission sur les questions pertinentes liées au changement climatique ». La première version s'est efforcée d'intégrer les idées et les présentations très variées présentées par les participants à la réunion au cours de la première journée et demie de discussion.

En réponse aux commentaires formulés sur le projet initial lors de la réunion de juillet, j'ai diffusé une version révisée du plan d'action pour examen pendant la période intersessions par les CPC et, si le temps le permettait, par le SCRS. Quatre CPC ont apporté des modifications et des commentaires sur la deuxième version du plan d'action au cours de ce processus de correspondance. J'ai maintenant tenté de concilier ces commentaires dans une deuxième révision du plan d'action, que je soumetts à l'examen de la Commission lors de sa réunion annuelle de 2023. Compte tenu de certaines réactions divergentes de la part des CPC, le texte comporte des crochets indiquant les points qui devraient probablement faire l'objet de discussions plus approfondies entre les CPC.

Par souci de transparence, un texte combiné qui reflète toutes les modifications soumises par les CPC dans la section Background documents du [Dossier NextCloud](#) du CLIM. Ce texte combiné comprend également des annotations de ma part reflétant la manière dont les commentaires et les modifications ont été traités.

## Plan d'action de l'ICCAT révisé sur le changement climatique

(Présenté par la Présidente de la réunion d'experts sur le changement climatique en consultation avec le Président du SCRS)

Afin de faire avancer la mise en œuvre de la [Résolution de l'ICCAT sur le changement climatique \(Rés. 22-13\)](#) et tenant compte des discussions tenues lors de la réunion d'experts sur le changement climatique (11-12 juillet 2023), la Commission entérine le plan d'action suivant sur le changement climatique, notant qu'il se veut un document évolutif établissant les actions prioritaires de la Commission et du SCRS qui ~~[devrait]~~ [\[pourrait\]](#) être réexaminé et révisé ~~[chaque année]~~ [\[tous les deux ans\]](#), le cas échéant, en fonction des nouvelles informations disponibles et de l'avancement des travaux sur cette question urgente.

### 2023

#### Commission

- *Groupe d'experts sur le changement climatique:* [Afin de tirer parti des discussions initiales tenues lors de la réunion d'experts sur le changement climatique de juillet 2023, qui s'est déroulée sur deux jours.](#) Établir un Groupe permanent conjoint d'experts sur le changement climatique (SJEG-CC) à la réunion annuelle de l'ICCAT de 2023 afin de fournir un forum dédié chargé d'examiner plus avant et de conseiller la Commission sur les questions spécifiées dans la [Résolution de l'ICCAT sur le changement climatique \(Rés. 22-13\)](#), ~~y compris les questions abordées lors de la réunion d'experts sur le changement climatique de deux jours de juillet 2023,~~ et afin d'assurer une coordination et continue entre le SCRS et la Commission [et de guider la coopération avec la FAO et d'autres ORGP.](#)

### À partir de 2024

#### Commission et SCRS

- *Réunions du SJEG-CC :* Tenir au moins une réunion du SJEG-CC, [soit virtuellement, soit dans le cadre d'une autre réunion intersessions de l'ICCAT](#), pendant la période intersessions en 2024 et des réunions intersessions ultérieures en cas de besoin, selon la décision de la Commission, [sur la base des conseils du SJEG-CC.](#)

#### Commission

- *Examen et révision du plan d'action :* Examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du présent plan d'action à chaque réunion annuelle de l'ICCAT et déterminer les prochaines étapes, y compris, le cas échéant, des révisions du plan fondées, entre autres, sur l'avis du SCRS et les contributions du SJEG-CC.
- *Ordre du jour de la Commission :* Inclure les « Questions relatives à l'intégration des considérations relatives au changement climatique dans les travaux de la Commission » en tant que point ~~[permanent]~~ de l'ordre du jour de la réunion annuelle de la Commission afin de prévoir un espace dédié à l'examen des questions pertinentes liées au changement climatique chaque année, y compris les impacts du changement climatique, l'atténuation et l'adaptation. [Publier chaque année dans le rapport de la réunion annuelle une déclaration sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du présent plan d'action.](#)
- *Ordres du jour des Sous-commissions :* Intégrer la question du changement climatique dans les points appropriés de l'ordre du jour des Sous-commissions, en particulier les points de l'ordre du jour relatifs aux mesures de conservation et de gestion et à la recherche.
- *Comité permanent pour les finances et l'administration (STACFAD) :*
  - Envisager, [le cas échéant](#), d'autres approches possibles pour réduire les impacts environnementaux et climatiques de l'organisation, y compris ceux liés au fonctionnement de son siège et à ses réunions.

- Examiner et hiérarchiser toute demande du SCRS/Secrétariat de l'ICCAT concernant des fonds supplémentaires ou d'autres ressources nécessaires pour mener à bien des travaux scientifiques élargis en rapport avec le changement climatique.

#### SCRS

- *Organisation et structure* : Examiner si la structure actuelle du SCRS est optimale pour répondre aux besoins et aux défis croissants liés à l'évaluation [et à la formulation d'un avis scientifique sur les impacts](#) du changement climatique sur les stocks ciblés et les espèces non ciblées relevant de l'ICCAT, les écosystèmes connexes et d'autres aspects scientifiques inclus dans la [Rés. 22-13](#), ~~ainsi que pour fournir un avis scientifique à la lumière de ces impacts~~; si ce n'est pas le cas, examiner comment sa structure pourrait être modifiée afin de faciliter ce travail [tout en maintenant d'autres fonctions essentielles du SCRS](#), et rendre compte de ces délibérations et de toutes les conclusions à la Commission.
- *Recherche, collecte de données et outils et approches scientifiques* : Poursuivre et, si possible, accroître les efforts visant à identifier et à traiter les lacunes en matière de données et les autres défis scientifiques liés au changement climatique, [y compris en examinant les recherches existantes sur le changement climatique, le cas échéant](#), ainsi que les besoins et les opportunités en matière de recherche, et envisager des outils et des approches potentiels afin d'améliorer la formulation de l'avis scientifique [en matière de changement climatique](#) à la Commission, [\[tout en tenant compte des autres tâches diverses du SCRS.\]](#), y compris, entre autres :
  - ~~évaluer, par le biais de~~ [Développer des méthodologies appropriées, telles que le cadre d'évaluation de la stratégie de gestion \(MSE\) pour évaluer les performances des stratégies de gestion tenant compte des](#) les effets potentiels du changement climatique sur les stocks et les espèces de l'ICCAT,
  - poursuivre les travaux en cours concernant [la mise en œuvre de](#) l'approche écosystémique de la gestion des pêches (EAFM), y compris l'élaboration de fiches informatives sur les écosystèmes ; [la modélisation du climat et de l'écosystème](#), améliorer les informations sur les habitats essentiels pour les espèces cibles et les espèces faisant l'objet de prises accessoires de l'ICCAT, y compris en ce qui concerne les refuges climatiques, et sur les changements potentiels dans les interactions entre les espèces et le chevauchement spatial des espèces cibles et des espèces faisant l'objet de prises accessoires ; [\[et formuler un avis sur tous les avantages potentiels des zones marines protégées\]](#), et
  - examiner et, le cas échéant, conseiller la Commission sur la prise de mesures en réponse aux questions incluses dans l'**annexe**.
- *Plan stratégique* : Mise à jour du plan stratégique du SCRS en 2024 ou dès que possible par la suite, afin d'intégrer les activités, les approches et les considérations liées au changement climatique, y compris la priorisation de la recherche scientifique et de la collecte de données nécessaires et la spécification de l'échéancier associé, si possible.
- *Rapport du SCRS* : Conseiller la Commission en 2024 sur la faisabilité de fournir au moins les informations suivantes à la Commission dans le cadre du rapport du SCRS de 2025 et des futurs rapports du SCRS : (1) commentaire sur la vulnérabilité de chaque stock aux effets du changement climatique ; (2) discussion sur toutes les incertitudes associées à l'avis scientifique relatif au changement climatique ; et (3) description de si, et comment, les effets du changement climatique ont été [ou pourraient être](#) incorporés dans les analyses spécifiques aux stocks. En 2025 ou dès que possible par la suite, inclure une nouvelle section sur les [impacts du](#) changement climatique dans les résumés exécutifs pour chaque stock/espèce inclus dans le rapport du SCRS.
- *Analyses des besoins en ressources* : En collaboration avec le Secrétariat de l'ICCAT, déterminer si les ressources humaines et financières actuelles sont suffisantes pour entreprendre toute recherche supplémentaire nécessaire et toute collecte/évaluation de données en rapport avec le changement climatique. [Cette collecte de données devrait inclure la compilation des bases de données existantes et](#)

[des données accessibles au public, et envisager une collaboration avec d'autres organisations spécialisées dans les sciences halieutiques liées au climat.](#) Sur la base de cette analyse, rechercher des fonds supplémentaires et/ou d'autres ressources par l'intermédiaire du STACFAD et/ou d'autres moyens, le cas échéant.

- *Examen du plan d'action* : Examiner chaque année le présent plan d'action et, le cas échéant, suggérer des révisions et/ou fournir d'autres informations pertinentes à la Commission.

**Questions relatives à la soumission d'un avis scientifique fondé sur le climat**

- [Que savons-nous des effets du changement climatique sur les espèces et les pêcheries de l'ICCAT et sur les écosystèmes associés ? Comment consolider les connaissances ?](#)
- [Dans quelle mesure les travaux existants du SCRS tiennent-ils compte des changements induits par le climat et de leur impact sur les espèces/stocks cibles et non cibles et sur l'écosystème marin ?](#)
- De quels outils, approches et/ou techniques efficaces disposons-nous pour contribuer à l'étude des impacts du changement climatique dans la formulation de l'avis scientifique, comme par exemple [la modélisation du climat et de l'écosystème](#), des analyses de la vulnérabilité climatique, [\[des techniques génétiques pour les évaluations des stocks\]](#), des tableaux de risques, la planification de scénarios, l'inclusion de différentes projections climatiques (projections basées sur les émissions), etc. ?
- Quel est l'impact de la non-stationnarité de la dynamique des populations [résultant du changement climatique](#) sur la précision de l'avis scientifique ainsi que sur la robustesse et l'efficacité des mesures de gestion ? Quelles sont les implications potentielles pour les modèles scientifiques et/ou les approches de modélisation ?
- Que pouvons-nous retirer de la compilation de données dépendantes des pêches de haute qualité et/ou de la réalisation de prospections indépendantes pour détecter les changements climatiques survenant dans la productivité et les répartitions spatio-temporelles ? Cette collecte de données devrait-elle être renforcée et, dans l'affirmative, comment et dans quels délais ?
- Dans quelle mesure l'intensification de la collecte systématique des données de composition des tailles et des âges des pêcheries permet-elle de détecter les changements de la productivité ? Cette collecte de données devrait-elle être renforcée et, dans l'affirmative, comment procéder pour y parvenir et dans quels délais ? Pourrions-nous retirer un avantage de l'apport d'une assistance technique aux CPC, en coopération avec le Secrétariat de l'ICCAT ?
- [\[Dans quelle mesure les indices conjoints d'abondance peuvent-ils améliorer nos connaissances sur les changements de la répartition et de la productivité induits par le changement climatique ?\]](#)